

Département du Gard

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
REMOULINS – ST BONNET DU GARD**

Siège : Mairie de 30210 Remoulins

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance du mardi 04/04/2017 – 10 H

L'an deux mil dix-sept et le mardi quatre avril à dix heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de PEDRO Gérard ;

Présents : MM PEDRO Gérard & MILLETTO Bernard (Commune de Remoulins) ;
Mme PERIDIER Sandrine (Commune de Saint Bonnet du Gard) ;
Absent : M. MOULIN Jean-Marie (excusé)

N° 03 / 04.04.2017

Objet : Marché maîtrise d'œuvre / Assainissement des Eaux Usées, Station d'épuration et réseaux de transport

Monsieur le Président rappelle les conclusions du schéma directeur des eaux usées, concernant l'assainissement des eaux usées du Syndicat, avec la nécessité de prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration ainsi que la mise en œuvre de réseaux de transport. Il rappelle également la possibilité de prendre en compte les effluents de la Commune de Vers Pont du Gard en plus de ceux de Castillon du Gard déjà raccordé sur la station actuelle.

Pour la mise en œuvre de ce programme, Monsieur le Président précise la nécessité de désigner un maître d'œuvre. Pour cette procédure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à AF Conseil de Nîmes.

Monsieur le Président précise le déroulement de la consultation du maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée, offre comprenant une solution de base sans Vers et une solution variante en prenant en compte Vers Pont Du Gard.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le réveil du Midi.

Six offres ont été reçues, dont trois par voie dématérialisée et trois par courrier ; une offre étant constituée d'un groupement de 2 bureaux d'étude.

Monsieur le Président présente l'analyse des offres réalisée par AF Conseil sur la base des critères de jugement prévus au règlement de la consultation.

Ainsi sur la base des critères prévus au règlement de la consultation, et de la solution retenue qui est la solution variante, c'est l'offre du Cabinet Cereg de Nîmes qui a été classé première, avec une offre financière globale de 157 500 € HT.

Monsieur le Président présente donc le projet de marché à passer avec CEREG.

Le conseil syndical, après examen du dossier et après en avoir délibéré :

- Approuve la procédure de consultation qui a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement des eaux usées du Syndicat ;
- Approuve le mode de consultation dans le cadre d'un MAPA ;
- Choisi la solution variante avec la prise en compte du raccordement de Vers Pont du Gard ;
- Approuve le marché à passer avec le Cabinet Cereg de Nîmes pour un montant de 157 500 € HT ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

Ainsi Fait et Délibéré les : jour, Mois et An Susdits,
Copie Certifiée Conforme,
Le Président, PEDRO Gérard,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE
REMOULINS - ST-BONNET

